

## Annulation mariage

Par **mac\_login**, le **25/12/2004** à **22:09**

Bonjour à tous,

Marié depuis 4 mois à une camerounaise qui m'a caché sa situation irrégulière, je me rends compte n'avoir été qu'un instrument, elle s'en prends à mes deux enfants dont j'ai la garde pour les vacances...y a-t-il un moyen de faire annuler le mariage avant la limite des 6 mois...

Merci à tous...

Par **Olivier**, le **26/12/2004** à **00:12**

oui c'est possible si tu arrives à prouver l'erreur sur les qualités essentielles de la personne que tu as épousée, ou encore le dol (attention la preuve est très difficile à apporter en matière d'annulation du mariage pour vice du consentement...), donc je te conseille de contacter rapidement un avocat qui saura te conseiller au mieux et accomplir les actes de procédure utiles à la bonne réalisation de l'opération...